



Newsletter n°108

Le 18 mars 2023

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à **Parlan (15)**, à **Camps (19)** ou dans le Lot comme à **Figeac** ou **St Cirgues**, ne sont pas abandonnés

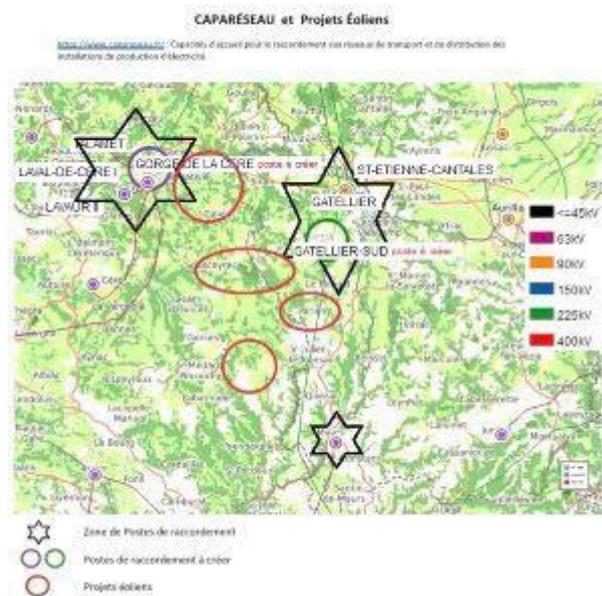
Voici des informations qui pourraient vous intéresser.

Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en **rouge**, soulignés et en gras et maintenant tous les liens en provenance du site de l'APPGE sont sécurisés (ils sont en <https://>)

L'association Vent du Haut-Ségala a organisé une Réunion Publique

L'Éolien en question dans le Ségala du Grand Figeac. Lire le [compte rendu](#) de cette réunion. Ou l'article de [La Dépêche du 11 mars 2023](#).

📍 Cette association m'a, aussi, fait parvenir ce plan. On y voit (*en cliquant sur l'image pour l'agrandir*) que les projets - ronds rouges - ne sont pas abandonnés ..



Pourtant le parc [éolien de la Luzette](#) a un facteur de charge de **5,9%** au lieu des 21,6% de moyenne nationale. Le site [Energie Eolienne en Occitanie](#) annonce une production de **7 200 000 KWh** alors qu'avec un facteur de charge de 21,6% ils auraient dû annoncer une production annuelle de 26 500 000 KWh .

En fait les éoliennes de la Luzette produisent la même quantité d'électricité que si elles tournaient à plein régime pendant **21,5 jours par an**.

Cliquer pour voir les éoliennes [construites ou en construction](#) et même les projets actuellement refusés en cochant les calques adéquats.

Le Collectif Anti Eolien pour la Sauvegarde du Cantal organise son [assemblée générale le 25 mars](#), à 15 h, salle polyvalente de Giou de Mamou.

France : La loi d'accélération des énergies renouvelables a été promulguée samedi 11 mars au Journal officiel. Jeudi 9 mars, le Conseil constitutionnel avait validé la reconnaissance de raisons impérieuses d'intérêt public majeur (RIIPM) pour certains projets d'énergies renouvelables, introduite dans la loi. Lire le [texte de l'Agence France Presse du 11 mars 2023](#).

Mais cette loi est une nouvelle "usine à gaz administrative et législative".

Bien qu'elle ait pour objectifs de simplifier les procédures et de donner le pouvoir absolu aux promoteurs éoliens, selon l'analyse de la [FED<sub>2</sub>](#) en cours, confirmée par celle d'un cabinet d'avocat Landot, cela pourrait, en réalité, s'avérer un véritable boulet. Lire [l'analyse du Cabinet Landot du 12 mars 2023](#)

[Une pétition du collectif 34](#) : préserver la faune sauvage protégée décimée par des éoliennes.

📍 Demandons un moratoire immédiat sur tous les projets éoliens se situant dans des zones présentant des conflits avec la faune ailée.

👉 Demandons l'arrêt total et la démolition des éoliennes de Lunas-Bernagues!



Comités Régionaux de l'Energie  
Dans la déclinaison de la Loi d'Accélération des Énergies Renouvelables, ces comités joueront un rôle charnière.

Il faut essayer d'être présent dans ces comités. Il y a des places à prendre pour des élus, pour des associations. Dès lors, il est recommandé que les collectifs régionaux et associations fassent acte de candidature. Lire le [document que Vent de Colère nous a fait parvenir](#).



Collectif pour la Protection des Paysages  
et de la Biodiversité 34-12  
Et  
Vigilance Patrimoine Paysager et Naturel



Vendée : une éolienne de 77m est en flammes, à Froidfond (Vendée) au nord-est de Challans. Les pompiers, sur place, ont mis en place un périmètre de sécurité de 200 m.

" Les pompiers ont surveillé l'incendie, mais ne sont pas intervenus au sommet de l'éolienne. " *C'est trop dangereux de monter au sommet pour l'éteindre. Monter, c'est faire prendre un risque aux pompiers. Le feu s'éteindra tout seul, c'est de l'huile qui brûle* ", soulignait-t-on au centre opérationnel d'incendie et de secours. Lire l'article dans le [Courrier Vendée du 9 mars 2023](#).

Les pompiers ne peuvent qu'attendre que le feu s'éteigne de lui-même et protéger les lieux pour éviter tout incident en cas de chute de l'éolienne. Lire l'article de [France3 info du 9 mars 2023](#)

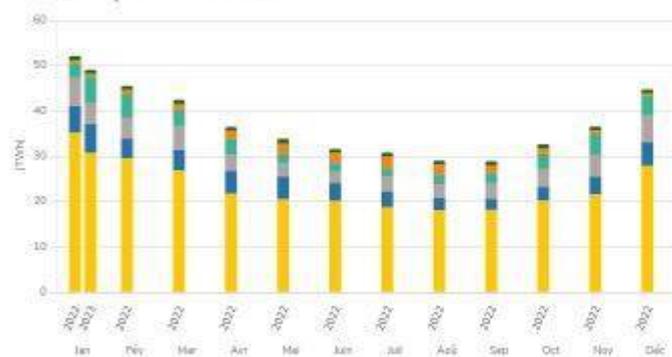
Quel sera le périmètre de sécurité pour une éolienne de 200 m de hauteur ?

Allemagne : Ce mardi 7 mars, c'est le chancelier Olaf Scholz en personne qui l'a confirmé : son pays va bien construire entre 17 et 21 GW de nouvelles centrales **électriques à gaz**. Avec une petite nuance sortie du chapeau : ces centrales devront être " hydrogen ready ". En clair, elles devront pouvoir fonctionner aussi bien avec du gaz fossile qu'avec de l'hydrogène.... Pour soutenir les moyens de production variables que sont le solaire et l'éolien, il faut pouvoir se reposer sur un - ou plusieurs - moyen de production d'électricité pilotable. Lire l'article dans [Révolution énergétique du 9 mars 2023](#)

RTE a une [nouvelle présentation](#) on peut y découvrir beaucoup de renseignements et de données faciles à utiliser. on peut y trouver le [bilan électrique 2022](#), mais aussi les productions par filière et par mois...

par exemple pour le mois de décembre 2022 la production **thermique fossile** a été de 5,9 TWh, celle de **l'éolien de 4,4 TWh**, et le solde **importation de 2 TWh**

Evolution de la production d'électricité



Légende et filtres

Masquer

Annuel  Mensuel

Global  Filière

- Thermique renouvelable et déchets
- Solaire
- Eolien
- Thermique fossile
- Hydraulique
- Nucléaire

2023 2022 2021 2020

2019 2018 2017 2016

Sur le site de [l'APPGE](#), nous avons installé une page avec [des documents téléchargeables](#)

💡 " Ceux, nouveaux, de " Belle Normandie Environnement " sur " *ce qu'il faut savoir sur les baux emphytéotiques et que les promoteurs éoliens cachent* "



🔊 Opacité : face à l'omerta organisée, informons-nous !

🔊 N'hésitez pas à **télécharger et à utiliser**

🔊 et il y en a 4 de plus , donc 10 d'affichées sur les 60 en préparation par Belle Normandie Environnement



💡 Ceux de l'**APPGE** ou de la **FED** que je signalais en bas de page de mes news

💡 Le document de **Vent de Colère** sur **comment rentrer dans les CRE (Comités Régionaux de l'Energie)**

---

**Vous pouvez aussi télécharger**

📄 Le bulletin d'adhésion **2023** en **format pdf** ou en format **libre office**

📄 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la mortalité de l'avifaune année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

📄 L'avis négatif du CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site [avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/](http://avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/)

**Faisons respecter la loi :**

La loi **n° 76-629 du 10 juillet 1976** stipule dans son article 1er : "**...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences....**"

La loi constitutionnelle **n° 2005-205 du 1 mars 2005** relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

**Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.**

**Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....**

**Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.**

*N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis.*

*Gardez-vous en bonne santé*

*Bien cordialement pour le bureau*

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

[gilles.forhan@wanadoo.fr](mailto:gilles.forhan@wanadoo.fr)

[appge-comiac@laposte.net](mailto:appge-comiac@laposte.net)

**Membres du bureau :**

Patrick Verrier, **président**

Dominique Lacambre, **trésorier**

Gilles Forhan, **secrétaire**

Bernadette Forhan, **relecture**

Brigitte Briard, **présidente** d'honneur

Pour vous désabonner

**[Veuillez me retirer de votre liste de diffusion](#)**